

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET D'ETAT 2020

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

A. Environnement économique international¹

La préparation de la loi de finances 2020 s'est effectuée dans un contexte marqué, au niveau international, par l'essoufflement progressif de la croissance économique mondiale depuis le deuxième semestre de 2018, après une accélération généralisée de la croissance cyclique durant deux ans. Ainsi, de 3,8% en 2017, le taux de croissance a fléchi à 3,6% en 2018 et devrait encore ralentir en 2019 à 3,2% avant de remonter légèrement en 2020 à 3,5%. Cette diminution s'explique en partie par : (i) l'escalade des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, (ii) l'incertitude persistante liée au Brexit, (iii) la montée des tensions géopolitiques, (iv) l'accumulation de facteurs de vulnérabilités financières. Le rebond attendu en 2020 est empreint d'incertitudes, dans la mesure où il repose sur une stabilisation dans les pays émergents et les pays en développement en difficulté et sur des progrès dans le règlement des différends commerciaux.

Dans les pays avancés, la croissance devrait ralentir passant de 2,2% en 2018, à 1,9% en 2019 puis à 1,7% en 2020. Ce repli est en partie imputable aux effets négatifs attendus des hausses des droits de douanes en 2018 et à l'amointrissement des effets de la relance budgétaire d'envergure aux Etats-Unis. Les prix à la consommation devraient augmenter de 0,4 point de pourcentage en 2020 par rapport à 2019, passant de 1,6% à 2,0%.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique devrait ralentir en 2019 (4,1% contre 4,5% en 2018) avant de remonter en 2020 à 4,7%. Cette baisse ne se fera pas ressentir en Afrique subsaharienne où l'expansion se poursuivra à un rythme progressif, avec des taux de croissance estimés à 3,0% en 2018, 3,5% en 2019 et 3,7% en 2020. L'affermissement de l'activité attendu en 2020 dans les pays d'Afrique subsaharienne est sous-tendu par la croissance robuste attendue dans les pays pauvres en ressources naturelles, qui devrait partiellement compenser les résultats peu satisfaisants enregistrés dans les plus grandes économies de la région.

¹ Source : FMI, « Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2019 » et « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, avril 2019 ».

Quant à la variation des prix à la consommation dans les pays émergents et en développement, elle devrait s'établir à 4,8% en 2019 puis à 4,7% en 2020.

Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'activité économique devrait enregistrer une légère baisse, passant de 6,6% en 2019 à 6,5% en 2020. Les prix à la consommation devraient, quant à eux, varier légèrement à la hausse, passant de 1,8% en 2019 à 1,9% en 2020.

En matière de finances publiques, la politique budgétaire devrait concilier des objectifs multiples, notamment : (i) lisser la demande si nécessaire, protéger les groupes vulnérables, rehausser le potentiel de croissance grâce à des dépenses qui favorisent les réformes structurelles et assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme. Pour ce faire, la mobilisation des ressources intérieures demeure un défi majeur pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.

Tableau 1 : Croissance et inflation par région.

Zones	Croissance réelle du PIB (%)			Inflation en %		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Monde	3,6	3,2	3,5			
Pays avancés	2,2	1,9	1,7	2,0	1,6	2,0
Pays émergents et en développement	4,5	4,1	4,7	4,8	4,8	4,7
Afrique subsaharienne	3,0	3,5	3,7	8,5	8,1	7,4
UEMOA	6,3	6,6	6,5	1,0	1,8	1,9

Source : Autorités et FMI, perspectives économiques d'avril et de juillet 2019.

B. Environnement économique national

Concernant le Mali, les perspectives macroéconomiques affichent : (i) un taux de croissance qui demeure constant par rapport à la prévision de 2019 (5,0%) et (ii) une variation annuelle moyenne des prix à la consommation en hausse de 1,5 point de pourcentage (1,9% en 2020 contre 0,4% en 2019). Le solde courant de la balance des paiements se dégraderait en 2020, passant de (-5,6%) en 2019 à (-6,4%) en 2020, après une nette amélioration attendue en 2019.

II. CADRAGE ET ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

Les orientations de la politique budgétaire en 2020 tiennent compte de ce cadrage macroéconomique et des engagements pris par l'Etat aux plans interne et externe. Ainsi, les grandes masses du budget sont projetées sur la base des principaux agrégats macroéconomiques.

Par ailleurs, l'année 2020 marque la troisième année de préparation et d'exécution du budget d'Etat en mode programmes. A l'instar du budget d'Etat de 2019, celui de 2020 met l'accent sur les questions d'efficacité et d'efficience des allocations budgétaires, leurs liens avec les objectifs de politiques publiques et la consolidation des acquis des années antérieures.

A. Hypothèses de prévision du budget 2020

Les prévisions budgétaires de 2020 sont établies sur la base d'une prévision de croissance économique de 5,0%. L'inflation, mesurée par la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est projetée à 1,9% en 2020 contre 0,4% en 2019.

Tableau 2 : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2018-2021

	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
PIB nominal (Mds FCFA)	10 199	10 905	11 663	12 486	11 313
Taux croissance PIB réel	5,0%	5,0%	4,9%	4,9%	4,9%
Déflateur du PIB	1,8%	1,8%	2,0%	2,1%	1,9%
IPC (moyenne annuelle)	0,4%	1,9%	2,0%	2,1%	1,6%

Source : Autorités et FMI, juin 2019.

Tableau 3 : Hypothèses d'évolution du taux de croissance du PIB par secteur 2019-2022.

Secteurs	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
Secteur primaire	5,5%	5,0%	4,9%	4,9%	5,0%
Secteur secondaire	5,2%	5,0%	4,9%	4,9%	5,0%
Secteur tertiaire	5,1%	5,1%	4,9%	4,9%	5,0%

Source : Autorités et FMI, juin 2019.

Les hypothèses macroéconomiques indiquées dans les tableaux 2 et 3 ont été utilisées pour déterminer les objectifs de la politique budgétaire en 2020.

B. Orientations de la politique budgétaire

En 2020, la politique budgétaire restera prudente. Elle visera la consolidation des efforts d'assainissement des finances publiques à travers : (i) l'amélioration de l'efficacité de la politique et de l'administration fiscale et douanière, (ii) la maîtrise du solde budgétaire global, (iii) la protection des dépenses prioritaires, (iv) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des dépenses publiques, (v) la conduite d'une politique d'endettement soutenable, (vi) le renforcement de la situation financière de la compagnie Energie du Mali et (vii) la promotion de la bonne gouvernance.

Pour ce faire, l'accent sera mis sur :

- la mobilisation des ressources internes afin d'accélérer l'atteinte de la cible de taux de pression fiscale fixé à 20% du PIB par l'UEMOA ;
- la rationalisation des dépenses récurrentes, en vue de créer un espace budgétaire pour financer les investissements et les dépenses sociales.

Tableau 4 : Projection de quelques agrégats budgétaires pour 2020.

Agrégat	2020
Recettes totales (% PIB)	17,9
Dons (% PIB)	2,0
Dépenses totales et prêts nets (% PIB)	22,9
Solde global dons inclus (% PIB)	-3,0
Solde budgétaire de base (% PIB)	-1,2

Source : *Autorités et FMI, juin 2019.*

Ces efforts de consolidation et de réallocation de ressources contribueront à : stimuler la croissance potentielle, diversifier les structures de production, améliorer l'inclusion et se rapprocher des objectifs de développement durable.

Dans cette optique et dans le but de garantir leur efficacité, les mesures de réforme de la gestion des finances publiques seront poursuivies. Il s'agira, notamment, de remédier aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA 2016, et les missions d'assistance technique du FMI (PIMA, risques budgétaires, mise en œuvre des AE-CP).

En matière de dépenses, les allocations budgétaires cibleront les priorités du gouvernement retenues dans le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 et qui visent principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux problématiques de développement. Il s'agira particulièrement : (i) de combler le déficit de gouvernance, (ii) d'assurer la paix et la sécurité et de restaurer le bon climat du vivre ensemble qui a toujours caractérisé la société malienne, (iii) de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie et d'une croissance forte et inclusive, (iv) de mieux protéger l'environnement et de renforcer la résilience au changement climatique, (v) de mieux valoriser le capital humain et ainsi capter le dividende démographique.

Ces orientations de la politique budgétaire sont conformes avec les engagements pris dans le cadre du nouveau programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) et les organisations régionales d'intégration économique (UEMOA et CEDEAO).

Tableau 5 : Position du Mali face aux critères de convergence de l'UEMOA

Critères de convergence	Norme UEMOA	2018 Réalisation	2019 Prévision Initiale	2019 Prévision Révisée	2020 Prévision
Critères de premier rang					
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en %PIB	≥ -3%	-4,7%	-3,0%	-2,5%	-3,0%
Taux d'inflation	≤ 3%	1,7%	2,0%	0,4%	1,9%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤ 70%	37,3%	37,5%	37,4%	38,2%
Critères de second rang					
Masse salariale sur recettes fiscales	≤ 35%	41,8%	37,3%	38,9%	36,9%
Taux de pression fiscale	≥ 20%	11,8%	15,6%	15,0%	15,8%
Nombre de critères respectés		2	3	3	3

Source : *MEF, FMI, juin 2019.*

La lecture du tableau 5 nous permet d'affirmer que parmi les critères de convergence de l'UEMOA, le Mali respectera trois (03) sur cinq (05) en 2020 à savoir les trois (03) critères de premier rang : (i) le ratio du solde budgétaire global, dont inclus en pourcentage du PIB, (ii) le taux d'inflation et (iii) l'encours de la dette publique rapporté au PIB.

Tableau 6 : Position du Mali face aux critères de convergence de la CEDEAO

Critères de convergence	Norme CEDEAO	2018 Réalisation	2019 Prévision Initiale	2019 Prévision Révisée	2020 Prévision
Critères de premier rang					
Ratio du déficit budgétaire global hors dons sur le PIB nominal	≤ 3%	5,9%	5,0%	4,8%	5,1%
Taux d'inflation en fin de période	≤ 5%	1,0%	2,1%	1,8%	1,9%
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale des recettes fiscales de l'année antérieure*	≤ 10%				
Réserves de change en mois d'importations*	≥ 6				
Critères de second rang					
Non accumulation des arriérés intérieurs et élimination de tous les anciens arriérés	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ratio recettes fiscales / PIB	≥ 20%	11,8%	15,6%	15,0%	15,8%
Masse salariale/recettes fiscales ≤ 35%	≤ 35%	41,8%	37,3%	38,9%	36,9%
Ratio investissements publics financés sur les ressources intérieures/Recettes fiscales	≥ 20%	41,6%	36,3%	37,8%	34,4%
Stabilité du taux de change réel *					
Taux d'intérêt réel positif *					
Nombre de critères respectés		3	3	3	3

Source : MEF, FMI, juin 2019.

*** Non applicable aux pays de l'UEMOA.**

Du tableau 6, nous retiendrons que, concernant la surveillance multilatérale de la CEDEAO, le Mali respectera en 2020, trois (03) critères de convergence sur six (06) applicables aux pays de l'UEMOA dont :

- un (01) critère de premier rang : le taux d'inflation en fin de période ;
- deux (02) critères de second rang : (i) la non accumulation des arriérés intérieurs et l'élimination de tous les anciens arriérés, et (ii) les investissements publics financés sur les ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales.

Il convient de noter que le non-respect du critère relatif à la masse salariale rapportée aux recettes fiscales au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO s'explique globalement par l'augmentation de l'âge de départ à la retraite et les avantages salariaux accordés à l'issue des négociations avec les partenaires sociaux.

III. DONNEES CHIFFREES DU BUDGET DE L'ETAT

A. Ressources de l'Etat

Les ressources de l'Etat sont composées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie.

A.1. Recettes budgétaires

Les prévisions de recettes budgétaires pour l'exercice 2020 s'élèveront à 2 181,828 milliards de FCFA contre 2 054,674 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 127,154 milliards de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 6,19%, imputable à l'accroissement des recettes du budget général et des comptes spéciaux du trésor.

Le détail des prévisions des recettes budgétaires pour 2020 est donné dans le tableau 7.

Tableau 7 : Détail des prévisions des recettes budgétaires de l'Etat pour 2020.

(Montant en milliards de FCFA)

LIBELLES	Budget rectifié 2019 (1)	PLF 2020 (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	%
Budget général	1 928,087	2 049,608	121,521	6,30
Dons projets et legs	146,845	155,600	8,755	5,96
Recettes fiscales nettes	1 537,495	1 730,700	193,205	12,57
Recettes non fiscales	89,001	15,449	-73,552	-82,64
Dons programmes et legs	87,151	79,378	-7,773	-8,92
<i>dont ABS</i>	10,704	8,836	-1,868	-17,45
<i>dont ABG</i>	76,447	70,542	-5,905	-7,72
Recettes exceptionnelles	17,839	8,981	-8,858	-49,66
Produits financiers	49,756	59,500	9,744	19,58
Budgets annexes	7,858	7,810	-0,048	-0,61
Recettes non fiscales	7,858	7,810	-0,048	-0,61
Comptes spéciaux du Trésor	118,729	124,410	5,681	4,78
Recettes fiscales	88,639	93,848	5,209	5,88
Recettes non fiscales	2,940	3,565	0,625	21,26
Transferts reçus d'autres budgets	27,150	26,996	-0,153	-0,57
Total recettes budgétaires	2 054,674	2 181,828	127,154	6,19

Source : DGB, 2019.

1. Présentation des recettes par type de budget

1.1. Budget général

Les recettes du budget général s'élèveront à 2 049,608 milliards de FCFA en 2020 contre un montant rectifié de 1 928,087 milliards de FCFA en 2019, soit une variation à la hausse de 121,521 milliards de FCFA ou un taux de 6,30%, imputable à l'augmentation des recettes fiscales, des dons projets et des produits financiers.

1.2. Budgets annexes

Les budgets annexes comprennent : les Entrepôts Maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée, au Ghana, en Mauritanie et au Bénin.

Les recettes des budgets annexes sont estimées à 7,810 milliards de FCFA en 2020 contre 7,858 milliards de FCFA en 2019, soit une diminution de 0,048 milliard de FCFA ou un taux de régression de 0,61 %. Ce taux de régression s'explique par la diminution des prévisions des recettes des Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.

1.3. Comptes spéciaux du Trésor

Les recettes des Comptes spéciaux du Trésor sont estimées à 124,410 milliards de FCFA en 2020 contre 118,729 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 5,681 milliards de FCFA ou un taux de progression de 4,78%, due principalement à la hausse des prévisions au titre du fonds pour le remboursement des crédits de TVA.

Les Comptes spéciaux du Trésor sont constitués du :

- Fonds pour l'Aménagement et la Protection des Forêts ;
- Fonds pour l'Aménagement et la Protection de la Faune ;
- Fonds National d'Appui à l'Agriculture ;
- Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique ;
- Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant ;
- Fonds de Remboursement des Crédits de TVA ;
- Fonds National de Développement de la Statistique ;
- Fonds pour le Développement Durable ;
- Programme de Développement des Ressources Minérales ;
- Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière ;
- Fonds de Financement de la Recherche, de la Formation et de la Promotion des Activités minières.

2. Présentation des recettes budgétaires par nature

2.1. Recettes du budget général :

Ventilées par nature, les recettes du budget général sont constituées des recettes fiscales, des recettes non fiscales, des dons programmes/projets et legs, des recettes exceptionnelles et des produits financiers.

2.1.1. Recettes fiscales nettes²

Les recettes fiscales nettes, constituées d'impôts directs et indirects, s'élèveront à 1 730,700 milliards de FCFA en 2020 contre 1 537,495 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit un accroissement de 193,205 milliards de FCFA, ou un taux d'augmentation de 12,57%. Cette prévision de 2020, qui représente 15,8% du PIB, vise à rattraper le niveau de la pression fiscale de 2019 initialement prévu à 15,6% du PIB et révisé à 15,0% du PIB, à la suite de la contre-performance en matière de mobilisation des recettes enregistrée en 2018, soit 11,8% du PIB.

2.1.2. Recettes non fiscales

Elles s'élèveront à 15,449 milliards de FCFA pour 2020 contre 89,001 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une baisse de 73,552 milliards de FCFA ou un taux de diminution de 82,64%, imputable au fait que les ressources issues de la vente de licence téléphonique et de 4G en 2019, ne sont pas reconduites en 2020.

2.1.3. Dons projets et dons programmes et legs

Ces dons proviennent des institutions internationales et des gouvernements étrangers et s'élèveront en 2020 à 234,978 milliards de FCFA contre 233,996 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une hausse de 0,982 milliard de FCFA ou un taux d'augmentation de 0,42%. Ils se décomposent en dons projets qui sont estimés à 155,600 milliards de FCFA en 2020 contre un montant révisé de 146,845 milliards de FCFA en 2019 ; et en dons programmes qui sont estimés à 79,378 milliards de FCFA en 2020 contre un montant révisé de 87,151 milliards de FCFA en 2019.

Les dons programmes sont constitués de l'Appui budgétaire sectoriel (ABS) et de l'Appui budgétaire général (ABG) en dons.

S'agissant de l'ABS, il passe de 10,704 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectificatif de 2019 à 8,836 milliards de FCFA dans le budget pour 2020, soit une diminution de 1,868 milliard de FCFA ou un taux de baisse de 17,45%. Cette diminution se justifie par la baisse de l'annonce de la Coopération suisse et le fait que le niveau de 2019 a enregistré le report des ressources décaissées et non consommées des exercices budgétaires 2016, 2017 et 2018.

Les prévisions d'ABS par partenaire technique et financier pour l'exercice 2020 sont données dans le tableau 8.

² Elles correspondent aux recettes brutes desquelles sont déduits les crédits de TVA qui sont inscrits au niveau des Comptes spéciaux du Trésor.

Tableau 8 : Evolution de l'Appui budgétaire sectoriel.

(Montant en milliards de FCFA)

Partenaires techniques et financiers	Budget rectifié 2019 (1)	PLF 2020 (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	%
Suisse	5,363	3,186	-2,177	-40,59
Canada (Santé)	3,433	4,214	0,781	22,75
Canada (Education)	0,000	0,000	0	-
France (AFD/ PAAMEFIP)	0,966	1,436	0,47	48,65
Report ABS Suisse	0,408	0,000	-0,408	-100,00
Report ABS Education Canada	0,000	0,000	0	-
Report ABS Santé Canada	0,534	0,000	-0,534	-100,00
Total	10,704	8,836	-1,868	-17,45

Source : DGB, 2019.

En ce qui concerne l'ABG inscrit dans les recettes budgétaires, il est constitué de dons exclusivement, les prêts ayant été déclassés des recettes budgétaires vers les ressources de trésorerie.

Pour l'exercice budgétaire 2020, les dons au titre de l'ABG sont estimés à 70,542 milliards de FCFA contre 76,447 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une diminution de 5,905 milliards de FCFA ou un taux de régression de 7,72%. Cette diminution s'explique par la baisse de l'annonce de la Banque mondiale et le fait que l'appui budgétaire de la France n'est pas reconduit en 2020.

La répartition de l'ABG par partenaire technique et financier est donnée dans le tableau 9.

Tableau 9 : Evolution de l'Appui budgétaire général en dons.

(Montant en milliards de FCFA)

Partenaires techniques et financiers	Budget rectifié 2019 (1)	PLF 2020 (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	%
Union Européenne	39,887	46,900 ³	7,013	17,58
Banque Africaine de Développement (BAD)	7,000	7,000	0,000	0,00
Banque Mondiale	23,000	16,642	-6,358	-27,64
Agence Française pour le Développement (AFD)	6,560	0,000	-6,560	-100,00
TOTAL ABG en dons	76,447	70,542	-5,905	-7,72

Source : DGB, 2019.

³ Dont 37,389 milliards de FCFA dans le cadre du SBC III et 9,511 milliards de FCFA dans le cadre du SANAD.

2.1.4. Recettes exceptionnelles

En 2020, elles seront constituées uniquement des annulations de dettes et s'élèveront à 8,981 milliards de FCFA contre 17,839 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une baisse de 8,858 milliards de FCFA ou un taux de régression de 49,66%.

2.1.5. Produits financiers

En 2020, ils s'élèveront à 59,500 milliards de FCFA contre 49,756 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 9,744 milliards de FCFA. Cette augmentation s'explique par la hausse des dividendes payés par les sociétés minières et non minières à participation publique, consécutive à la formalisation de la prise de participation de l'Etat dans le capital social de certaines sociétés minières (SOMIFI) et celles dont la convention d'établissement est en cours de négociation (SOMILO).

2.2. Recettes des budgets annexes

Les prévisions de recettes des budgets annexes diminuent de 0,61 % par rapport à 2019, et vont s'établir à 7,810 milliards de FCFA en 2020 contre 7,858 milliards de FCFA en 2019. Cette diminution est imputable à la baisse des prévisions des recettes des Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.

2.3. Recettes des Comptes spéciaux du Trésor

Concernant les prévisions de recettes des Comptes spéciaux du Trésor, elles enregistreront une augmentation de 4,78% en 2020, passant de 118,729 milliards de FCFA en 2019 à 124,410 milliards de FCFA en 2020. Cette augmentation est liée à celle des prévisions des ressources du Fonds de remboursement des crédits de TVA, du Fonds d'aménagement et de protection des forêts et des faunes et du Fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant.

A.2. Ressources de Trésorerie

Pour 2020, les ressources de trésorerie de l'Etat sont évaluées à 263,229 milliards de FCFA contre 359,663 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une diminution de 96,434 milliards de FCFA correspondant à un taux de régression de 26,81%. La baisse découle principalement de la diminution de la prévision des dépôts sur les comptes des correspondants et des produits des emprunts programmes.

La répartition prévisionnelle des ressources de trésorerie est donnée dans le tableau 10.

Tableau 10 : Evolution des ressources de trésorerie.

(Montant en milliards de FCFA)

LIBELLES	Budget rectifié 2019 (1)	PLF 2020 (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	%
Produits provenant de la cession des actifs	64,435	18,385	-46,050	-71,47
<i>Aliénations de meubles</i>	0,385	0,385	0,000	0,00
<i>Aliénations d'immeubles</i>	14,050	18,000	3,950	28,11
<i>Recettes de Privatisation</i>	50,000	0,000	-50,000	-100,00
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	191,267	223,092	31,825	16,64
<i>Produits des emprunts projets</i>	89,267	194,400	105,133	117,77
<i>Produits des emprunts programmes</i>	102,000	28,692	-73,308	-71,87
Dépôts sur les comptes des correspondants	94,369	15,792	-78,577	-83,27
Remboursement des prêts et avances	9,592	5,960	-3,632	-37,86
Total ressources de trésorerie	359,663	263,229	-96,434	-26,81

Source : DGB, sur la base des données fournies par la DND, la DGABE, la DGDP et la DNTCP, 2019.

1. Produits provenant de la cession d'actifs

Les produits provenant de la cession d'actifs sont évalués à 18,385 milliards de FCFA en 2020 contre 64,435 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une diminution de 46,050 milliards de FCFA correspondant à un taux de réduction de 71,47%. Cette baisse est due au fait que les ressources provenant de la vente d'une partie des actions de l'Etat dans la SOTELMA ne sont pas reconduites en 2020.

2. Produits des emprunts à court, moyen et long termes

Prévus pour 223,092 milliards de FCFA en 2020 contre 191,267 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, les produits des emprunts à court, moyen et long termes connaîtront une hausse de 31,825 milliards de FCFA en 2020, correspondant à un taux de progression de 16,64%.

Lesdits produits sont constitués des tirages sur les prêts accordés au Gouvernement dans le cadre (i) du financement de projets inscrits au budget spécial d'investissement, financement extérieur et (ii) de l'appui budgétaire général.

Le détail des prêts ABG par partenaire technique et financier est indiqué dans le tableau 11.

Tableau 11 : Appuis budgétaires généraux (Prêts).

(Montant en milliards de FCFA)

Partenaires Techniques et Financiers	Budget rectifié 2019 (1)	PLF 2020 (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	%
Banque Africaine de Développement (BAD)	10,000	12,050	2,050	20,50
Banque Mondiale	92,000	16,642	-75,358	-81,91
Fonds Monétaire International (FMI)	0,000	0,000	0,000	-
TOTAL ABG (Prêts)	102,000	28,692	-73,308	-71,87

Source : DGB, 2019.

3. Dépôts sur les comptes des correspondants

Les correspondants du Trésor sont constitués des organismes et des particuliers disposant d'un compte dans les écritures du Trésor. Pour 2020, leurs dépôts sont prévus pour 15,792 milliards de FCFA contre 94,369 milliards de FCFA en 2019, soit une diminution de 78,577 milliards de FCFA. Cette diminution est liée à l'exclusion des Autorités administratives indépendantes du champ du Compte unique du Trésor.

4. Remboursement des prêts et avances

En 2020, les remboursements de prêts et avances sont évalués à 5,960 milliards de FCFA contre 9,592 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une diminution de 3,632 milliards de FCFA, conformément à l'échéancier de remboursement de la dette rétrocedée.

A.3. Présentation des ressources de l'Etat par service d'assiette et de recouvrement

En 2020, les prévisions de ressources par les services d'assiette et de recouvrement s'élèveront à 1 915,686 milliards de FCFA dont 1 875,549 milliards de FCFA de recettes budgétaires et 40,137 milliards de FCFA de ressources de trésorerie.

Les prévisions de ressources par service d'assiette et de recouvrement, au titre de l'exercice budgétaire 2020, et leur évolution entre 2019 et 2020 sont données dans le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ressources par structure.

(Montant en milliards de FCFA)

Services	Recettes budgétaires			Ressources de trésorerie			Total des recouvrements	
	LFR 2019 (1)	PLF 2020 (2)	Ecart (3) = (2) - (1)	LFR 2019 (4)	PLF 2020 (5)	Ecart (6) = (5) - (4)	LFR 2019 (1) + (4)	PLF 2020 (2) + (5)
Direction Générale de la Douane	620,977	713,580	92,603	0,000	0,000	0,000	620,977	713,580
Direction Générale des Impôts	910,700	1 005,725	95,025	0,000	0,000	0,000	910,700	1 005,725
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	35,900	39,653	3,753	94,369	15,792	-78,577	130,269	55,445
Direction Nationale des Domaines	173,365	116,591	-56,774	14,435	18,385	3,950	187,800	134,976
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	0,000	0,000	0,000	50,000	0,000	-50,000	50,000	0,000
Direction Générale de la Dette Publique	0,000	0,000	0,000	9,592	5,960	-3,632	9,592	5,960
TOTAL	1 740,942	1 875,549	134,607	168,396	40,137	-128,259	1 909,338	1 915,686

Source : DGB, sur la base des données fournies par les services d'assiette et de recouvrement, 2019.

L'évolution des prévisions de recouvrement des ressources, en brutes et nettes, entre 2019 et 2020, est projetée dans le tableau 13.

Tableau 13 : Evolution des ressources par service en brutes et nettes.

(Montants en milliards de FCFA)

SERVICES	Ressources 2019		Ressources 2020		Evolution entre 2019 et 2020	
	Brutes	Nettes (1)	Brutes	Nettes (2)	Ecart (2-1)	Taux
Direction Générale des Douanes	620,977	591,251	713,580	681,770	90,519	15,31%
Direction Générale des Impôts	910,700	868,036	1005,725	959,935	91,899	10,59%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	130,269	130,269	55,445	55,445	-74,824	-57,44%
Direction Nationale des Domaines	187,800	187,800	134,976	134,976	-52,824	-28,13%
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	50,000	50,000	0,000	0,000	-50,000	-100,00%
Direction Générale de la Dette Publique	9,592	9,592	5,960	5,960	-3,632	-37,86%
TOTAL	1 909,338	1 836,947	1 915,686	1 838,086	1,139	0,06%
Montant du Crédit de TVA	64,691		69,900		5,209	8,05%
Exonérations fiscales	7,700		7,700		0,000	0,00%

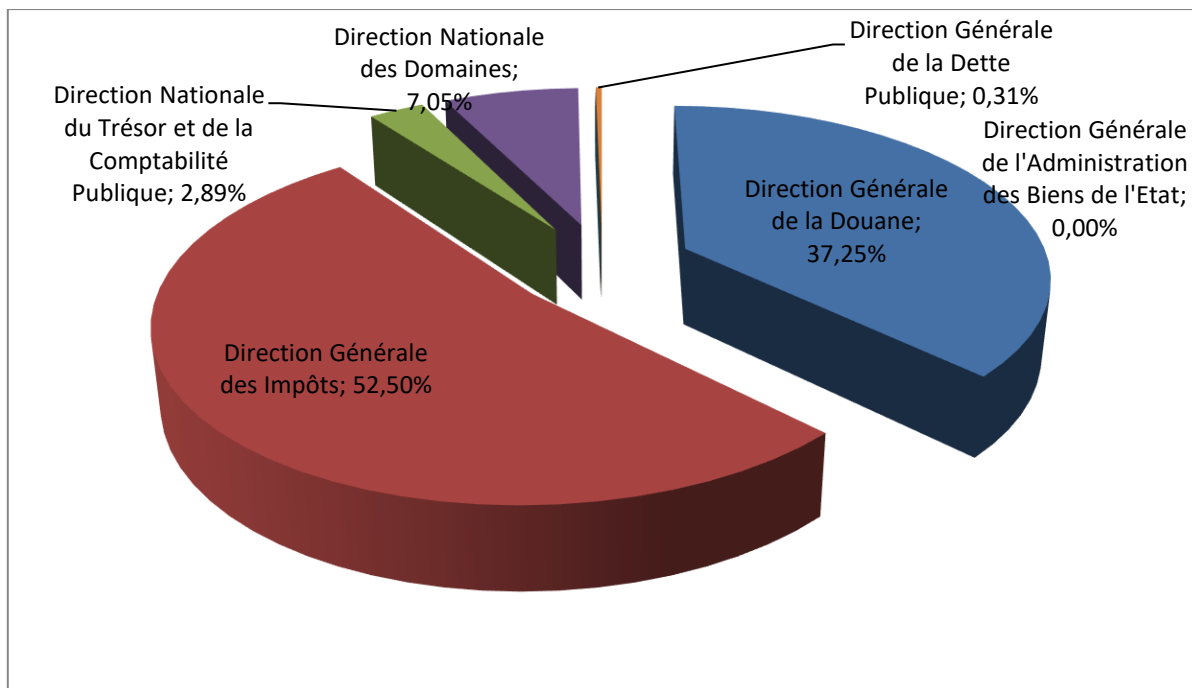
Source : DGB, sur la base des données fournies par les services d'assiette et de recouvrement, 2019.

La comparaison des prévisions de ressources pour l'exercice 2020 par service d'assiette et de recouvrement à celles du budget d'Etat rectificatif 2019, sans crédits de TVA et exonérations fiscales, fait ressortir une augmentation de 1,139 milliard de FCFA ou un taux de progression de 0,06%.

Quant aux crédits de TVA, ils passeront de 64,691 milliards de FCFA dans le budget de 2019 à 69,900 milliards de FCFA dans celui de 2020, soit une hausse de 8,05%.

La part relative de chaque service dans les prévisions de recouvrement des ressources est donnée pour 2020 dans le graphique 1.

Graphique 1 : Part relative des services d'assiette et de recouvrement dans les prévisions de recouvrement des ressources pour 2020.



Source : DGB, sur la base des données fournies par les services d'assiette et de recouvrement, 2019.

L'amélioration des recettes des services d'assiette et de recouvrement pour l'exercice budgétaire 2020 sera sous-tendue par les mesures ci-après :

Au titre de la Direction Générale des Impôts

Pour l'atteinte des objectifs de recettes 2020, la DGI entend mettre en œuvre les mesures suivantes :

- l'optimisation des déclarations mensuelles par un meilleur suivi des indicateurs de gestion ;
- le contrôle ponctuel d'au moins 30% des déclarations créditrices ou néant ;
- le suivi de l'exploitation de l'annexe 1.1 de TVA déductible ;
- le contrôle ponctuel d'au moins 30% des déclarations forfaitaires en matière d'ITS et de taxes sur salaire. ;

- le contrôle ciblé des sociétés de placement du personnel ;
- l'application rigoureuse de la retenue IRF ;
- la création des unités de poursuite au niveau de toutes les structures de recettes ;
- la mise en place d'une unité spéciale chargée du recouvrement des restes à recouvrer compliqués ;
- la mise en œuvre de toutes les méthodes de recouvrement avec l'appui des huissiers, notamment la saisie vente et l'établissement des échéanciers assortis de garantie ;
- l'intensification des poursuites pour le recouvrement des arriérés,
- le meilleur suivi des contribuables qui sont à la fois débiteurs et créanciers de l'Etat ;
- la mise en œuvre de programmes de contrôle qui intègrent les renseignements issus des travaux du Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financières (CMRIEF) et les marchés publics ;
- la recherche accrue des renseignements sur les contribuables ;
- le suivi plus rapproché des opérations de contrôle pour accroître leur efficacité et l'attention particulière au suivi des contrôles ponctuels de TVA et d'ITS ;
- l'intensification de la campagne de communication.

Par ailleurs, la résolution du litige entre l'Etat et le groupe RANDGOLD relatif aux différents redressements opérés par l'administration fiscale, pourrait être de nature à contribuer à la réalisation de l'objectif de recettes. Enfin, la mise en œuvre des reformes ainsi que des activités de communication et de renforcement des contrôles internes issues du plan stratégique de la DGI et des différents rapports d'assistance technique seront de nature à contribuer à la réalisation des objectifs de recettes.

La présente stratégie est liée :

- à la réalisation des objectifs de croissance projetée ;
- à une stabilité, voire une remontée du prix de vente de l'or ;
- au maintien des exonérations exceptionnelles à un niveau soutenable et une gestion efficiente des exonérations en cours.

Quant aux mesures d'accompagnement, il s'agira de :

- maintenir la stabilité du système informatique ;
- accompagner la Direction Générale des Impôts pour la réussite de la mise en œuvre de ses reformes ;
- accompagner constamment les structures de recouvrement notamment, sur les dossiers des sociétés comme EDM, CMDT, des structures à budget etc...

Au titre de la Direction Générale des Douanes (DGD)

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- le renforcement du contrôle hiérarchique pour une bonne exécution du service ;
- la transmission en temps réel des données d'expédition des cargaisons à partir des représentations de Dakar et d'Abidjan ;
- le renforcement du suivi de la prise en charge des marchandises aux frontières à travers :
 - l'exploitation des données transmises par les représentations d'Abidjan et de Dakar,
 - la remise documentaire douanes – douanes ;
- le renforcement du suivi du transit des marchandises ;
- le suivi rigoureux de la validation des T1 et de l'apurement des manifestes ;
- le renforcement du scanning des marchandises et de l'exploitation des résultats des scanners ;
- le renforcement de la maîtrise de la base taxable ;
- le renforcement du contrôle des certificats d'origine (CO) ;
- le recouvrement des impayés sur les exercices antérieurs ;
- le renforcement du contrôle de la gestion des entrepôts ;
- le renforcement du contrôle de la destination privilégiée des marchandises exonérées ;
- la poursuite du déploiement des bases de lutte contre la fraude ;
- le renforcement des moyens d'intervention des Brigades Mobiles d'Intervention (BMI) dans le cadre de la lutte contre la fraude et la criminalité organisée.

Au titre de la Direction Nationale des Domaines

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- la maîtrise des transactions foncières ;
- la constitution et l'immatriculation des réserves foncières ;
- la mise en place d'un système d'archivage physique dans les Bureaux des Domaines et du Cadastre de Bamako et celui de Kati ;
- la mise en place du Système d'Information des Titres Fonciers et Immobiliers (SITFI) ;
- le renforcement des capacités matérielles et financières des structures de recouvrement ;
- la communication et la sensibilisation ;
- l'organisation des missions de contrôle et de vérification ;
- les appuis dans le cadre du recouvrement.

Au titre de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- la vulgarisation et le meilleur suivi du « loto sportif » par la Société PMU Mali ;
- le renforcement du contrôle des différentes régies et le suivi des postes comptables à l'étranger.

B. Charges de l'Etat

Les charges de l'Etat sont composées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie.

B.1. Dépenses budgétaires

Les prévisions de dépenses budgétaires au titre de l'exercice 2020 s'élèveront à 2 604,568 milliards de FCFA contre 2 387,742 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 216,826 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'accroissement de 9,08%.

B.1.1. Répartition par budget et par nature économique

La répartition des prévisions de dépenses budgétaires par budget et par nature économique est présentée dans le tableau 14.

Tableau 14 : Répartition des dépenses par budget et par nature économique.

(Montant en milliards de FCFA)

Natures Economiques	Budget rectifié 2019		PLF 2020		Ecart		Variation en %	
	AE (1)	CP (2)	AE (3)	CP (4)	AE (3) - (1)	CP (4) - (2)	AE	CP
Budget Général (1)	801,184	2 261,155	834,873	2 472,348	33,689	211,193	4,20	9,34
Dépenses ordinaires		1 415,362		1 500,849		85,487	-	6,04
Personnel		595,600		636,254		40,654	-	6,83
<i>dont fonctionnaires des Collectivités Territoriales</i>		158,570		178,570		20,000	-	12,61
Acquisitions de biens et services, dont		358,347		409,557		51,210	-	14,29
<i>Matériel et Fonctionnement</i>		121,762		141,223		19,461	-	15,98
<i>Communication et Energie</i>		47,319		50,656		3,337	-	7,05
<i>Autres Dépenses</i>		96,137		110,266		14,129	-	14,70
<i>Elections</i>		20,750		30,750		10,000	-	48,19
Charges financières		101,056		120,423		19,367	-	19,16
Transferts et subventions, dont		352,651		326,907		-25,744	-	-7,30
<i>Bourses</i>		17,796		17,796		0,000	-	0,00
<i>Subvention Intrants</i>		43,000		43,000		0,000	-	0,00
<i>Subvention EDM-SA</i>		75,000		30,000		-45,000	-	-60,00
<i>Filet social</i>		17,000		4,000		-13,000	-	-76,47
Dépenses en atténuation des recettes		7,709		7,709		0,000	-	0,00
Dépenses en capital	801,184	845,793	834,873	971,499	33,689	125,706	4,20	14,86
Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	801,184	845,793	834,873	971,499	33,689	125,706	4,20	14,86
<i>dont filet social</i>	10,000	10,000	10,000	10,000	0,000	0,000	0,00	0,00
Dépenses de transferts en capital	0	0	0	0	0	0,000	-	-
Budgets annexes (2)	2,560	7,858	2,081	7,810	-0,479	-0,048	-18,70	-0,61
Comptes spéciaux du Trésor (3)	51,593	118,729	52,218	124,410	0,625	5,681	1,21	4,78
TOTAL GENERAL (1+2+3)	855,337	2 387,742	889,172	2 604,568	33,835	216,826	3,96	9,08

Source : DGB, 2019.

1. Présentation des dépenses par type de budget et par nature

1.1 Budget général

Les dépenses du budget général pour 2020 sont évaluées à 2 472,348 milliards de FCFA dont 1 500,849 milliards de FCFA au titre des dépenses ordinaires et 971,499 milliards de FCFA au titre des dépenses en capital. Elles sont en progression de 9,34% par rapport à celles rectifiées de 2019.

A titre de rappel, dans le budget d'Etat, les dépenses ordinaires sont inscrites en Crédits de Paiement (CP) tandis que, les dépenses en capital le sont en Autorisations d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP). Les AE constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être juridiquement engagées au cours de l'exercice pour la réalisation des investissements prévus par la Loi de Finances. Les CP constituent quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées au cours de l'exercice.

1.1.1. Dépenses ordinaires

Les crédits de paiement des dépenses ordinaires pour 2020 sont évalués à 1 500,849 milliards de FCFA contre 1 415,362 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 85,487 milliards de FCFA ou un taux de progression de 6,04%. Les dépenses ordinaires se déclinent en dépenses de personnel, d'acquisitions de biens et services, de charges financières, de transferts et subventions et des dépenses en atténuation des recettes.

◆ Personnel :

Les crédits de paiement des charges salariales du personnel civil et militaire de l'Etat et des fonctionnaires des Collectivités Territoriales sont évalués en 2020 à 636,254 milliards de FCFA contre 595,600 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 6,83%. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, l'octroi des avantages salariaux, les recrutements, et les avancements statutaires du personnel civil et militaire.

◆ Acquisitions de biens et services :

Les crédits de paiement des dépenses de la rubrique « Acquisitions de biens et services » passent de 358,347 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019 à 409,557 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2020, soit une augmentation de 14,29%. Cet accroissement est imputable essentiellement à l'opérationnalisation des deux nouvelles régions administratives restantes et des services publics, au renforcement de l'inscription budgétaire affectée à l'alimentation des cantines scolaires, à la prise en charge de la loi de programmation de la justice en cours de préparation et au renforcement des crédits budgétaires affectés au Dispositif National de Sécurité Alimentaire, notamment la reconstitution du stock national de sécurité.

◆ **Charges financières :**

Les crédits de paiement des charges financières pour l'exercice 2020 s'élèveront à 120,423 milliards de FCFA contre 101,056 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2019, soit une augmentation de 19,16%. Ils servent au paiement des intérêts sur la dette intérieure (82,200 milliards de FCFA) et extérieure (38,223 milliards de FCFA).

◆ **Transferts et subventions :**

Les crédits de paiement des dépenses de transferts et subventions sont évalués à 326,907 milliards de FCFA en 2020 contre 352,651 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une diminution de 7,30%. Cette diminution est imputable à la non-reconduction des augmentations exceptionnelles de 58,000 milliards de FCFA, effectuées dans le budget d'Etat rectifié 2019 en faveur notamment de l'EDM-SA.

◆ **Dépenses en atténuation des recettes :**

Les crédits de paiement des dépenses en atténuation des recettes s'élèvent à 7,709 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2020 et correspondent au même montant qu'en 2019.

1.1.2. Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont constituées de dépenses d'investissements exécutés par l'Etat et de dépenses de transferts en capital. Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat comprennent les dépenses en équipement des administrations publiques, celles liées aux études et recherches, le Budget Spécial d'Investissement (BSI), financement intérieur et extérieur et l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS).

En 2020, les autorisations d'engagement pour les dépenses en capital sont évaluées à 834,873 milliards de FCFA contre 801,184 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 4,20%. Quant à leurs crédits de paiement, ils sont évalués à 971,499 milliards de FCFA dans le budget 2020 contre 845,793 milliards de FCFA dans celui rectifié de 2019, soit une hausse de 14,86%. Dans le détail, ces dépenses se présentent ainsi qu'il suit.

◆ **Equipement - investissement :**

Les autorisations d'engagement pour les dépenses de la rubrique « Equipement-investissement » se chiffreront à 292,645 milliards de FCFA dans le budget 2020 contre 305,782 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 13,137 milliards de FCFA. En ce qui concerne les crédits de paiement pour les dépenses de la même rubrique, ils s'élèveront à 327,267 milliards de FCFA dans le budget 2020 contre 321,381 milliards de FCFA dans le budget d'Etat de 2019, soit une augmentation de 5,886 milliards de FCFA.

L'augmentation découle essentiellement de la prise en charge de la loi de programmation de la justice en cours de préparation, la construction des nouvelles cantines scolaires et l'aménagement d'espaces pour la culture fourragère.

◆ **Budget Spécial d'Investissement (financement intérieur) :**

Les autorisations d'engagement pour les dépenses du BSI financement intérieur se chiffreront à 533,392 milliards de FCFA dans le budget 2020 contre 403,672 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 129,720 milliards de FCFA. S'agissant des crédits de paiement pour les dépenses de la même rubrique, ils augmenteront de 7,800 milliards de FCFA en passant de 285,304 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019 à 293,104 milliards de FCFA dans le budget 2020.

Ces inscriptions sont destinées, essentiellement, à la prise en charge des infrastructures dans les domaines routiers, du développement rural et des services sociaux de base.

Ci-dessous sont présentés, à titre d'illustration, quelques projets phares du budget d'Etat financés sur ressources intérieures en 2020 :

Projets saillants dans le BSI intérieur :

Projets sur BSI financement intérieur	Montant en milliards de FCFA
Réhabilitation de la route Kati-Kayes-Kidira	15,000
Construction et Equipement hôpitaux	11,000
Construction de la route Kayes-Kénièba	10,000
Construction du 2 ^{ème} pont Kayes	9,000
Aménagement en 2x2 voies du 3 ^{ème} pont à la route nationale n°6, construction d'échangeur et réhabilitation de la Section Tour d'Afrique	8,500
Construction de la section Yanfolila-Kalana-frontière Guinée	8,500
Construction et bitumage de la bretelle Katelé-Kadiolo-Zegoua et Aménagement de 10 Km de voiries	8,000
Projet de Construction d'un Centre national de Conduite et Dédoublément de la Capacité en Energie	5,000
Programme de construction de 50 000 logements sociaux	5,000
Amélioration du plateau technique des hôpitaux	4,800
Contrat Plan Etat Office du Niger	4,750
Construction 4 ^{ème} pont de Bamako	3,000
Construction Section Kangaba-Dialofoundo-frontière Guinée	3,000
Fonds d'étude et de préparation des projets	3,000
Construction des centrales solaires	2,250
Construction et équipement des lycées et IFM	2,000
Réhabilitation route Sévaré-Gao (phase 1)	1,000

◆ **Budget Spécial d'Investissement (financement extérieur) :**

En 2020, aucune autorisation d'engagement n'est prévue au titre des dépenses du BSI financement extérieur, en raison du fait que l'exécution des crédits de paiement y afférents, s'effectue par les procédures des bailleurs et non par les procédures budgétaires et comptables nationales.

Les crédits de paiement pour les dépenses de la même rubrique « BSI financement extérieur », se chiffreront à 350,000 milliards de FCFA dans le budget 2020 contre 236,112 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 113,888 milliards de FCFA. Cette augmentation est liée au volume des projets d'investissement, notamment dans les domaines des infrastructures hydrauliques, énergétiques, routières et du développement rural.

Ci-dessous sont présentés, à titre d'illustration, quelques projets phares du budget d'Etat financés sur ressources extérieures en 2020 :

Projets saillants dans le BSI extérieur :

Projets sur BSI financement extérieur	Montant en milliards de FCFA
Projet AEP Ville de Bamako par Kabala	37,032
Construction de la route Goumbou-Nara-frontière mauritanienne	17,885
Construction et réhabilitation de la route transsaharienne (RTS) 1	14,080
Projet Système hybride et électrification rurale	13,000
Aménagement de la traversée de la ville de Sikasso	12,000
Projet de reconstruction et de relance Economique /IDA	12,000
AEP et Accompagnement des centres semi urbains et ruraux	10,863
Financement inclusif des filières agricoles au Mali	10,793
Construction et Bitumage de la route de Kolondieba-Zantiebouyou -frontière RCI	10,428
Projet Filets Sociaux JIGISEMEJIRI/IDA	9,000
Programme de Développement de l'Irrigation	8,640
Construction échangeur et viaduc et aménagement de 10km de voiries à Sikasso	8,000

◆ **Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) :**

Les autorisations d'engagement pour les dépenses d'ABS se chiffreront à 8,836 milliards de FCFA dans le budget 2020 contre 10,704 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une diminution de 1,868 milliard de FCFA. Concernant les crédits de paiement au titre de l'ABS, ils sont égaux aux AE pour les exercices 2019 et 2020. La diminution du montant prévisionnel se justifie par la baisse des dépenses qui est consécutive à la baisse des annonces au titre de l'ABS.

Ci-dessous est présentée dans le tableau 15, la répartition de l'ABS des trois (03) dernières années et les prévisions pour 2020 par programme d'intervention du partenaire :

Tableau 15 : Répartition des Appuis Budgétaires Sectoriels.

(Montants en FCFA)

PROGRAMMES	BAILLEURS	2017 rectifiée	2018	2019 initiale	2019 rectifiée	2020
PISE	Canada	3 630 000 000	868 940 000	0	0	
	S/Total	3 630 000 000	868 940 000	0	0	0
ADER, PAFA, PACUM, PDSU, PPG, PENF, PSEL- Delta et PASEM	Suisse	7011276000	4 946 025 000	4 707 200 000	5 362 850 000	3 186 000 000
	S/Total	7 011 276 000	4 946 025 000	4 707 200 000	5 362 850 000	3 186 000 000
PRODESS	Canada	6 525 000 000	1 576 400 000		0	
	S/Total	6 525 000 000	1 576 400 000	0	0	0
SSR	Canada			3 432 720 000	3 432 720 000	4 214 438 000
	S/Total			3 432 720 000	3 432 720 000	4 214 438 000
PAAMEFIP	France				966 000 000	1 436 000 000
	S/Total			0	966 000 000	1 436 000 000
Reports		4 241 391 000	0		942 481 000	
	S/Total	4 241 391 000	0	0	942 481 000	0
TOTAL GENERAL		21 407 667 000	7 391 365 000	8 139 920 000	10 704 051 000	8 836 438 000

Source : DGB, 2019.

◆ **Dépenses de transferts en capital :**

Aucun montant n'est prévu au titre des dépenses de transferts en capital.

1.2 **Budgets annexes**

Les autorisations d'engagement des budgets annexes se chiffrent à 2,081 milliards de FCFA dans le budget 2020 contre 2,560 milliards de FCFA dans celui de 2019, soit une diminution de 0,479 milliard de FCFA. Quant aux crédits de paiement, ils se chiffrent à 7,810 milliards de FCFA en 2020 contre 7,858 milliards de FCFA en 2019, soit une diminution de 0,048 milliard de FCFA. La baisse est consécutive à la diminution des prévisions des recettes au niveau de certains entrepôts, au regard du principe de l'équilibre des dépenses et des recettes des budgets annexes.

1.3 **Comptes spéciaux du Trésor**

Les autorisations d'engagement pour les Comptes spéciaux du Trésor se chiffrent à 52,218 milliards de FCFA dans le budget 2020 contre 51,593 milliards de FCFA dans celui de 2019, soit une augmentation de 0,625 milliard de FCFA. Quant aux crédits de paiement, ils sont fixés à 124,410 milliards de FCFA contre 118,729 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 5,681 milliards de FCFA. L'augmentation est consécutive à la hausse des prévisions des recettes de certains comptes d'affectation, au regard du principe de l'équilibre des dépenses et des recettes des CST.

2. Analyse des points saillants du budget

2.1 Amélioration des conditions de vie des travailleurs

Le budget d'Etat 2020 permettra de consolider et poursuivre l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, entamée notamment dans le budget d'Etat 2019, à travers l'octroi des avantages de 18,246 milliards de FCFA dont :

- 9,352 milliards de FCFA liés à l'augmentation de l'âge de départ à la retraite ;
- 8,894 milliards de FCFA pour la majoration de l'indemnité de responsabilité des enseignants ;

2.2 Opérationnalisation des nouveaux services publics

La loi de Finances 2020 prend en compte l'opérationnalisation des nouveaux services publics pour une incidence globale de 5,036 milliards de FCFA, à savoir :

- deux (02) nouvelles Régions administratives (Bandiagara et Douentza) pour 2,530 milliards de FCFA ;
- de nouvelles cantines scolaires pour 1,000 milliard de FCFA ;
- Institut de Pédagogie Universitaire (IPU) pour 0,736 milliard de FCFA ;
- Centre de médecine du sport pour 0,100 milliard de FCFA ;
- Pôles judiciaires de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (pool antiterroriste) de Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou, pour 0,080 milliard de FCFA ;
- Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer, pour 0,200 milliard de FCFA ;
- Représentations de la Direction générale du Contentieux de l'Etat à Mopti et Kayes, pour 0,040 milliard de FCFA ;
- Agence malienne de la Mutualité sociale, pour 0,100 milliard de FCFA ;
- Observatoire national du Dividende démographique, pour 0,100 milliard de FCFA ;
- Direction nationale des PME/PMI, pour 0,150 milliard de FCFA.

2.3 Renforcement de la défense et de la sécurité

La première génération de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) 2015-2019 a enregistré une inscription totale de 1 332,549 milliards de FCFA sur la période 2015-2019 contre une programmation suivant la Loi n°2015-008 du 06 mars 2015 portant Loi d'Orientation et Programmation Militaire de 1 230,564 milliards de FCFA, soit un effort budgétaire supplémentaire de 101,985 milliards de FCFA.

En prélude à la mise en place de la deuxième génération de ladite loi pour la période 2020-2024, les inscriptions budgétaires en faveur du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, pour 2020, s'élèvent à 290,923 milliards de FCFA contre 278,704 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 12,219 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'accroissement de 4,4%.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi n°2017-029 du 14 juillet 2017 portant Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI) pour les années 2017 à 2021, les crédits budgétaires alloués au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile passeront de 90,276 milliards de FCFA en 2019 à 98,278 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de l'ordre de 8,002 milliards de FCFA et un taux d'accroissement de 8,9%. Toutefois, le budget total en 2020 pour le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile s'élève à 100,848 milliards de FCFA dû au financement extérieur de 2,570 milliards de FCFA au titre du projet HYDROMET.

2.4 Renforcement du système judiciaire

En vue d'améliorer l'appareil judiciaire, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a initié une loi de programmation pour le secteur de la justice et qui va couvrir la période 2020-2024. Dans ce cadre, l'allocation budgétaire en faveur du Ministère en charge de la Justice pour 2020 est fixée à 30,000 milliards de FCFA contre 25,362 milliards de FCFA, soit une augmentation de 4,638, correspondant à un taux d'accroissement de 18,29%.

2.5 Contribution budgétaire à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger

Les inscriptions budgétaires au titre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger s'élèveront en 2020 à 123,559 milliards de FCFA contre 109,841 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 12,49%. Ces inscriptions budgétaires comprennent :

- le Fonds pour le Développement Durable pour 40,000 milliards de FCFA ;
- la provision pour les dépenses électorales pour 30,750 milliards de FCFA ;
- le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord pour 3,990 milliards de FCFA ;
- les inscriptions pour les Agences de Développement Régional pour 1,801 milliard de FCFA ;
- l'opérationnalisation des nouvelles régions pour 18,192 milliards de FCFA ;
- les contrat-plans Etat/Région pour 4,100 milliards de FCFA ;
- les inscriptions pour le Ministère en charge de la réconciliation pour 3,306 milliards de FCFA.

A ces montants, s'ajoute une provision de 21,420 milliards de FCFA constituée pour faire face à diverses dépenses, dont la réalisation du projet TAOUSSA pour 2,000 milliards de FCFA.

2.6 Amélioration de la déconcentration et de la décentralisation budgétaire

Dans le cadre de la déconcentration budgétaire, les crédits inscrits dans les budgets des Régions s'élèveront à 388,227 milliards de FCFA en 2020 contre 345,068 milliards de FCFA dans celui rectifié de 2019, soit une augmentation de 43,159 milliards de FCFA ou un taux d'accroissement de 12,51%. Cette augmentation découle essentiellement de l'opérationnalisation des deux (02) nouvelles Régions administratives restantes (Bandiagara et Douentza).

Toutefois, en incluant les allocations budgétaires des organismes personnalisés intervenant dans les Régions et les provisions budgétaires destinées à la prise en charge des gaps sur les crédits de personnel dans les régions, les crédits déconcentrés s'élèveront à 422,245 milliards de FCFA.

Au titre de la décentralisation budgétaire, les crédits transférés aux Collectivités Territoriales s'élèveront à 400,104 milliards de FCFA dans le budget d'Etat de 2020 contre 348,603 milliards de FCFA dans celui rectifié de 2019, correspondant à 23,01% des recettes budgétaires contre 21,35% en 2019.

Aussi, avec l'hypothèse du transfert des services déconcentrés de l'Etat aux Collectivités Territoriales, le ratio « Crédits décentralisés/ Recettes budgétaires », s'élèverait à 28,82% en 2020.

2.7 Maintien des efforts budgétaires en faveur de l'agriculture et de l'investissement

La réalisation d'investissements dans les secteurs sociaux, de l'Agriculture et des infrastructures demeure une priorité pour le Gouvernement dans le cadre de la consolidation des acquis du CREDD afin de stimuler la croissance. Le ratio de 15% des dépenses budgétaires allouées au secteur de l'Agriculture a été maintenu.

Le niveau des investissements augmente globalement, passant de 907,654 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019 à 1 033,507 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2020, soit une augmentation de 125,852 milliards de FCFA. Le ratio « Dépenses d'investissement/ dépenses récurrentes » passe de 38,01% dans le budget d'Etat rectifié 2019 à 39,68% dans le budget d'Etat pour 2020.

2.8 Dépenses prioritaires

Dans le budget d'Etat, les dépenses prioritaires sont constituées de 90% des inscriptions en faveur des secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé, hors financement extérieur et dépenses de sécurité sociale.

Pour 2020, les crédits affectés aux dépenses prioritaires s'élèvent à 561,000 milliards de FCFA contre 505,800 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 55,200 milliards de FCFA. Le Gouvernement s'engage à maintenir ces crédits affectés afin d'assurer la fourniture régulière des services dans lesdits secteurs.

2.9 Constitution d'une Réserve

Dans le cadre de la gestion budgétaire, la constitution de la réserve de gestion introduite en 2017 sera poursuivie au cours de l'exercice budgétaire 2020. Il s'agira de conserver un certain pourcentage des crédits budgétaires permettant d'atténuer les effets d'une éventuelle dégradation des hypothèses macroéconomiques, ayant servi de base à la prévision des recettes.

Sur la base d'une simulation de rétention de 5% sur les crédits de paiement des dépenses d'acquisition de biens et services, de transferts courants et d'investissements, le montant de cette réserve se chiffrera en 2020 à 16,637 milliards de FCFA contre un montant de 10,070 milliards FCFA en 2019.

B.1.2. Répartition par type de programmes

La cartographie des programmes entre 2019 et 2020 a été modifiée. Dans le budget d'Etat 2020, cette modification comprend la création de quatre (04) nouveaux programmes, la suppression d'un (01) et la migration de onze (11) programmes vers d'autres sections budgétaires, conformément à la répartition des services entre la Primature et les départements ministériels suivant le Décret n° 2019-0332/PM-RM du 13 mai 2019, modifié, portant répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels ; il s'agit :

Au titre de la création

- des programmes d'administration générale pour le Ministère de l'Intégration Africaine, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective et le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social ;

Au titre de la suppression

- du programme d'administration générale de l'ex-Ministère de l'Innovation et de la Recherche Scientifique ;

Au titre de la migration

- d'un (01) programme opérationnel de l'ex-Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine vers le Ministère de l'Intégration Africaine ;

- de deux (02) programmes opérationnels de l'ex-Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne vers le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- de deux (02) programmes opérationnels de l'ex-Ministère de l'Innovation et de la Recherche Scientifique vers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- d'un (01) programme opérationnel du Ministère de l'Education Nationale vers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- de deux (02) programmes opérationnels de l'ex-Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire vers le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;
- d'un (01) programme opérationnel de l'ex-Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication vers le Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective ;
- d'un (01) programme opérationnel de l'ex-Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme vers le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social ;
- d'un (01) programme opérationnel de l'ex-Ministère du Développement industriel et de la Promotion de Investissements vers le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

A l'issue de cette modification, le budget d'Etat de 2020 s'articulera autour de :

- 148 programmes dont 39 programmes de pilotage, 97 programmes opérationnels, 1 programme des budgets annexes et 11 programmes de Comptes spéciaux du Trésor (CST) ;
- 337 actions dont 136 dans les programmes de pilotage, 183 dans les programmes opérationnels, 7 dans le programme des budgets annexes et 11 dans les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- 468 objectifs dont 135 dans les programmes de pilotage, 311 dans les programmes opérationnels, 2 dans le programme des budgets annexes et 20 dans les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- 1 144 indicateurs dont 301 dans les programmes de pilotage, 782 dans les programmes opérationnels, 14 dans le programme des budgets annexes et 47 dans les programmes des Comptes spéciaux du Trésor.

La répartition des dépenses budgétaires par type de programme est consignée dans le tableau 16.

Tableau 16 : Répartition des dépenses par type de programme.

(Montant en milliards de FCFA)

LIBELLES	Budget rectifié 2019		PLF 2020					Ecart		
	AE (1)	CP (2)	Nombre				AE (3)	CP (4)	AE (3) - (1)	CP (4) - (2)
			Prog	Actions	Objectifs	Indicateurs				
Programmes de Pilotage (1)	154,595	632,623	39	136	135	301	117,923	601,130	-36,672	-31,493
Personnel		171,292						183,628		12,336
Biens et services		142,196						147,799		5,603
Transferts et subventions		123,096						91,691		-31,405
Investissement	154,595	196,039					117,923	178,012	-36,672	-18,027
Programmes opérationnels (2)	418,696	1 093,466	97	183	311	782	502,810	1 274,773	84,114	181,307
Personnel		303,281						326,138		22,857
Biens et services		107,761						130,111		22,350
Transferts et subventions		161,045						175,073		14,028
Investissement	418,696	521,379					502,810	643,451	84,114	122,072
Programmes des Budgets annexes (3)	2,560	7,858	1	7	2	14	2,081	7,810	-0,479	-0,048
Personnel		2,004						2,215		0,211
Biens et services		2,471						2,854		0,383
Transferts et subventions		0,823						0,660		-0,163
Investissement	2,560	2,560					2,081	2,081	-0,479	-0,479
Programmes des CST (4)	51,593	118,729	11	11	20	47	52,218	124,410	0,625	5,681
Personnel		0,430						0,290		-0,140
Biens et services		66,098						71,212		5,114
Transferts et subventions		0,608						0,690		0,082
Investissement	51,593	51,593					52,218	52,218	0,625	0,625
Dotations (5)	227,893	535,066	0	0	0	0	214,140	596,446	-13,753	61,380
Personnel		121,027						126,487		5,460
Biens et services		209,445						252,071		42,626
Transferts et subventions		68,510						60,143		-8,367
Investissement	227,893	136,084					214,140	157,745	-13,753	21,661
TOTAL (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	855,337	2 387,742	148	337	468	1 144	889,172	2 604,568	33,835	216,826

Source : DGB, 2019.

◆ Programmes de pilotage

Les programmes de pilotage (ou administration générale) sont des programmes qui permettent d'assurer la coordination des actions menées par les programmes opérationnels et la gestion des ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition.

En 2020, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour les programmes de pilotage s'élèveront à 117,923 milliards de FCFA contre 154,595 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une diminution de 36,672 milliards de FCFA. Quant à leurs crédits de paiement, ils sont évalués à 601,130 milliards de FCFA en 2020 contre 632,623 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une diminution de 31,493 milliards de FCFA.

◆ Programmes opérationnels

Les programmes opérationnels sont des programmes regroupant des actions et des activités dont la mise en œuvre concourt directement à l'atteinte des objectifs des Départements ministériels et des Institutions et assimilées.

En 2020, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour les programmes opérationnels s'élèveront à 502,810 milliards de FCFA contre 418,696 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, correspondant à une augmentation de 84,114 milliards de FCFA. Quant à leurs crédits de paiement, ils sont évalués à 1 274,773 milliards de FCFA contre 1 093,466 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 181,307 milliards de FCFA.

◆ Programme des budgets annexes

En 2020, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour le programme des budgets annexes s'élèveront à 2,081 milliards de FCFA contre 2,560 milliards de FCFA en 2019, soit une diminution de 0,479 milliard de FCFA. Quant aux crédits de paiement, ils sont évalués à 7,810 milliards de FCFA en 2020 contre 7,858 milliards de FCFA en 2019, soit une diminution de 0,048 milliard de FCFA.

◆ Programmes des Comptes spéciaux du Trésor

En 2020, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour les programmes des comptes spéciaux du trésor s'élèveront à 52,218 milliards de FCFA contre 51,593 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 0,625 milliard de FCFA. Quant aux crédits de paiement, ils sont évalués à 124,410 milliards de FCFA en 2020 contre 118,729 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 5,681 milliards de FCFA.

◆ Dotations

En 2020, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour les dotations s'élèveront à 214,140 milliards de FCFA contre 227,893 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une diminution de 13,753 milliards de FCFA.

Quant aux crédits de paiement, ils sont évalués à 596,446 milliards de FCFA en 2020 contre 535,066 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une hausse de 61,380 milliards de FCFA.

A titre de rappel, les crédits budgétaires non repartis en programmes sont ventilés en dotation. Chaque dotation regroupe un ensemble de crédits globalisés destinés à couvrir les dépenses spécifiques auxquelles ne peuvent être directement associés des objectifs de politiques publiques ou des critères de performance. Il convient de souligner qu'il y a trois (03) sections budgétaires qui sont érigées en dotations, à savoir : l'Assemblée Nationale, les Charges communes et la Direction Générale de la Sécurité d'Etat.

3. Présentation des dépenses par fonction

Pour 2020, les allocations budgétaires par secteurs d'intervention de l'Etat (ou fonctions) sont présentées dans le tableau 17.

Tableau 17 : Classification fonctionnelle des dépenses.

(Montant en milliers de FCFA)

FONCTION	Budget rectifié 2019		PLF 2020	
	En Montant	Poids en %	En Montant	Poids en %
Services généraux des administrations publiques	592 479 596	24,81	679 900 930	26,10
Défense	277 896 817	11,64	291 749 713	11,20
Ordre et sécurité publics	145 037 170	6,07	160 390 278	6,16
Affaires économiques	596 032 446	24,96	668 450 196	25,66
<i>dont Agriculture</i>	<i>304 287 554</i>	<i>12,74</i>	<i>391 052 235</i>	<i>15,01</i>
Protection de l'environnement	49 887 163	2,09	46 940 356	1,80
Logement et équipements collectifs	80 766 500	3,38	87 924 115	3,38
Santé	123 422 149	5,17	135 406 425	5,20
Loisirs, culture et culte	20 760 094	0,87	19 771 724	0,76
Enseignement	375 072 034	15,71	398 003 922	15,28
Protection sociale	126 387 799	5,29	116 029 899	4,45
TOTAL	2 387 741 768	100,00	2 604 567 558	100,00

Source : DGB, 2019.

B.2. Charges de trésorerie

Pour l'exercice 2020, les charges de trésorerie de l'Etat sont évaluées à 396,808 milliards de FCFA contre 348,798 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 48,010 milliards de FCFA.

La répartition des prévisions de charges de trésorerie est donnée dans le tableau 18.

Tableau 18 : Evolution des charges de trésorerie.

(Montant en milliards de FCFA)

LIBELLES	Budget rectifié 2019 (1)	PLF 2020 (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	%
Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes	254,429	381,016	126,587	49,75
<i>Principal dette intérieure</i>	142,3721	251,540	109,168	76,68
<i>Principal dette extérieure</i>	112,057	129,476	17,419	15,54
Retraits sur les comptes des correspondants	94,369	15,792	-78,577	-83,27
prêts et avances	0,000	0,000	0,000	-
TOTAL CHARGES DE TRESORERIE	348,798	396,808	48,010	13,76

Source : DGB, sur la base des données fournies par la DGDP et la DNTCP, 2019.

B.2.1. Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes

En 2020, les charges au titre du remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes sont prévues pour 381,016 milliards de FCFA contre 254,429 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une hausse de 126,587 milliards de FCFA ou un taux de progression de 49,75%.

Lesdites charges concernent le remboursement du principal de la dette intérieure pour 251,540 milliards de FCFA et de celui de la dette extérieure pour 129,476 milliards de FCFA.

B.2.2. Retraits sur les comptes des correspondants

En 2020, les retraits sur les comptes des correspondants sont prévus pour 15,792 milliards de FCFA contre 94,369 milliards de FCFA en 2019, soit une diminution de 78,577 milliards de FCFA. Cette diminution importante de 83,27% est liée à la baisse de la prévision des dépôts sur lesdits comptes.

B.2.3. Prêts et avances

Aucun montant n'est prévu au titre des prêts et avances en 2020.

C. Déficit budgétaire et moyen de son financement

Arrêté en recettes à la somme de 2 181,828 milliards de FCFA et en dépenses à 2 604,568 milliards de FCFA, le budget d'Etat 2020 présente un déficit budgétaire global de 422,740 milliards de FCFA contre 333,068 milliards de FCFA dans le budget d'Etat rectifié 2019, soit une augmentation de 26,92%. Ce déficit sera financé par les ressources provenant des aides budgétaires extérieures et la mobilisation de l'épargne à travers les titres d'emprunts émis par le Trésor.

Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre budgétaire et financier sont indiquées dans le tableau 19.

Tableau 19 : Financement du déficit

(Montant en FCFA)

LIBELLES	PREVISIONS	
	RECTIFIEES 2019	INITIALES 2020
Besoins de financement	681 865 828 798	819 547 669 100
Amortissement de la dette à court, moyen et long termes	254 429 050 000	381 016 000 000
<i>dont principal dette intérieure</i>	<i>142 372 050 000</i>	<i>251 540 000 000</i>
<i>dont principal dette extérieure</i>	<i>112 057 000 000</i>	<i>129 476 000 000</i>
Déficit budgétaire à financer	333 067 619 000	422 739 692 000
Prêts et avances	0	0
Retraits sur les comptes des correspondants	94 369 159 798	15 791 977 100
Ressources de financement	681 865 828 798	819 547 669 100
Tirages sur des emprunts projets	89 267 000 000	194 400 000 000
Emission de dette à court, moyen et long termes	322 202 669 000	556 318 692 000
Tirages sur des emprunts programmes	102 000 000 000	28 692 000 000
Produits provenant de la cession des actifs	64 435 000 000	18 385 000 000
Remboursements de prêts et avances	9 592 000 000	5 960 000 000
Dépôts sur les comptes des correspondants	94 369 159 798	15 791 977 100

Source : DGB, sur la base des données fournies par la DNTCP, 2019.

Bamako, le 31 décembre 2019
Le Ministre délégué, chargé du Budget

Madame BARRY Aoua SYLLA
Chevalier de l'Ordre National